



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



16572/10

(OR. en)

PRESSE 306

PR CO 37

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3047^{ème} session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 22 novembre 2010

Président

Steven Vanackere

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et
des réformes institutionnelles

de la Belgique

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil s'est penché sur la préparation de la réunion de décembre du **Conseil européen** et il a fait le point des travaux en cours sur les dossiers évoqués en octobre.

Il a arrêté une décision autorisant l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et le Royaume-Uni à appliquer un mécanisme d'autoliquidation en ce qui concerne le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les téléphones mobiles et les circuits intégrés, afin de leur permettre de mieux **lutter contre la fraude à la TVA.**

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SUIVI DE LA RÉUNION D'OCTOBRE DU CONSEIL EUROPÉEN	6
PRÉPARATION DE LA RÉUNION DE DÉCEMBRE DU CONSEIL EUROPÉEN.....	7
UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU CONSEIL	8
PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION POUR 2011	9
RÉACTION DE L'UE EN CAS DE CATASTROPHE	10
DIVERS	11
Registre commun des lobbyistes.....	11

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Fraude à la TVA - Téléphones mobiles et appareils électroniques	12
---	----

BUDGET

– Mobilisation du fonds de solidarité en faveur de l'Irlande.....	12
---	----

NOMINATIONS

– Office européen de lutte antifraude	13
– Comité économique et social.....	13
– Comité des régions	13

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Werner HOYER

Secrétaire d'État au ministère fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

M. Raul MÄLK

Ministre des affaires étrangères
Représentant permanent

Irlande:

M. Micheál MARTIN

M. Dick ROCHE

Ministre des affaires étrangères
Ministre des affaires européennes

Grèce:

M. Dimitrios DROUTSAS

Mme Marilisa XENOGIANNAKOPOULOU

Ministre des affaires étrangères
Vice-ministre des affaires étrangères

Espagne:

Mme Trinidad JIMENEZ

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État des affaires européennes

France:

M. Laurent WAUQUIEZ

Secrétaire d'État chargé des affaires européennes

Italie:

M. Alfredo MANTICA

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Chypre:

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Girts Valdis KRISTOVSKIS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Egidijus MEILUNAS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Tom DE BRUIJN

Représentant permanent

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Mikolaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Portugal:

M. Pedro LOURTIE

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Roumanie:

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

Mme Andreja JERINA

Secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et
du développement

Slovaquie:

M. Milan JEŽOVICA

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Finlande:

Mme Astrid THORS

Ministre des affaires européennes et de l'immigration

Suède:

Mme Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

Secrétaire d'État à l'Europe

Commission:

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

Mme Kristalina GEORGIEVA

Membre

Secrétariat général

M. Pierre de BOISSIEU

Secrétaire général

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SUIVI DE LA RÉUNION D'OCTOBRE DU CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil a pris acte d'une note de la présidence dans laquelle elle fait part de ses intentions concernant le suivi de la réunion du Conseil européen des 28 et 29 octobre (*doc. [16204/10](#)*).

PRÉPARATION DE LA RÉUNION DE DÉCEMBRE DU CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 16 et 17 décembre (*doc. [12345/10](#)*).

Faisant suite aux conclusions de sa réunion d'octobre, le Conseil européen devrait décider des grandes lignes d'un mécanisme permanent de gestion de crise pour préserver la stabilité financière de la zone euro et d'une modification limitée des traités de l'UE nécessaire pour créer un tel mécanisme. En outre, il fera le point des travaux en cours concernant des propositions législatives visant à renforcer les dispositions de l'UE relatives à la gouvernance économique.

Le Conseil européen examinera aussi les travaux concernant l'évaluation des relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques, dans le prolongement des conclusions de sa réunion de septembre.

Le Conseil poursuivra la discussion lors de sa session du 13 décembre sur la base du projet de conclusions du Conseil européen.

UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU CONSEIL

Le Conseil a pris note des travaux menés actuellement concernant l'utilisation possible, dans une plus large mesure, des technologies de l'information au sein du Conseil, en particulier la visioconférence et la téléconférence.

À la suite des perturbations du trafic aérien dues à la formation d'un nuage de cendres volcaniques au-dessus de l'Europe en avril dernier, le Secrétariat général du Conseil a été invité à étudier les possibilités d'utiliser les nouvelles technologies dans le cas où des délégations seraient empêchées d'assister à des réunions du Conseil. La présidence a élaboré un projet de code de conduite pour l'exploitation de la visioconférence et de la téléconférence au sein du Conseil.

En ce qui concerne la visioconférence, le Conseil a estimé qu'il fallait moderniser le système dont le Conseil dispose actuellement de manière à ce que l'on puisse organiser ce type de réunion dans un avenir proche, avec la participation de l'ensemble des États membres.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION POUR 2011

Le Conseil a pris note de la présentation par la Commission de son programme de travail pour 2011 (*doc. [15772/10](#) + [ADD 1](#)*).

RÉACTION DE L'UE EN CAS DE CATASTROPHE

Le Conseil a pris note d'une présentation par les services de la Commission d'une communication intitulée "*Vers une capacité de réaction renforcée de l'UE en cas de catastrophe: le rôle de la protection civile et de l'aide humanitaire*" (doc. 15614/10 + ADD 1).

Il a procédé à un échange de vues et demandé au Comité des représentants permanents d'élaborer des conclusions en vue de leur adoption lors de la session du Conseil qui se tiendra le 13 décembre.

DIVERS

Registre commun des lobbyistes

Le Conseil a été informé par la Commission des travaux réalisés concernant un registre commun des représentants d'intérêts (lobbyistes) que la Commission et le Parlement européen mettent actuellement en place et qui devrait être opérationnel en 2011.

La Commission a réitéré sa demande au Conseil pour qu'il se joigne à l'initiative.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Fraude à la TVA - Téléphones mobiles et appareils électroniques

Le Conseil a adopté une décision visant à permettre à certains États membres de mieux lutter contre la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les téléphones mobiles, les circuits intégrés et leurs composants.

La décision autorise l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche à appliquer, à titre facultatif et temporaire, un mécanisme d'autoliquidation pour le paiement de la TVA sur les livraisons de ces produits à l'intérieur du territoire national. Elle proroge également la validité de l'autorisation déjà accordée au Royaume-Uni.

L'objectif est de mettre un terme à certaines formes de fraude fiscale, notamment les systèmes "carrousel" dans le cadre desquels des biens sont commercialisés à plusieurs reprises par différents fournisseurs sans que la TVA soit payée aux autorités fiscales. Appliquant un principe d'autoliquidation, la décision permettra, dans ces quatre pays, jusqu'au 31 décembre 2013, que la personne redevable du paiement de la TVA sur de tels biens soit le client et non pas le fournisseur (comme le prévoient les règles générales de l'UE).

BUDGET

Mobilisation du fonds de solidarité en faveur de l'Irlande

Le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 8 pour l'exercice 2010, acceptant la proposition de la Commission visant à mobiliser le fond de solidarité de l'UE, pour un montant de 13 millions d'euros en faveur de l'Irlande, à la suite des graves inondations qui ont touché le pays en novembre 2009.

NOMINATIONS

Office européen de lutte antifraude

Le Conseil a approuvé le texte d'une lettre à adresser à la Commission indiquant ses préférences concernant deux des six candidats présélectionnés par la Commission pour le poste de directeur de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

En vertu du règlement (CE) n° 1073/99, la Commission désigne le directeur de l'OLAF après concertation avec le Conseil et le Parlement européen.

Comité économique et social

Le Conseil a nommé M. Alberto NADAL BELDA (Espagne) membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015. ([doc. 14249/10](#)).

Comité des régions

Le Conseil a nommé M. Markus LINHART (Autriche) membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 ([doc. 14090/10](#)).
